

## **INTRODUCTION**

### **NÉCESSITE ET FONCTIONS DES RITES AUJOURD'HUI: QU'EN PENSE LA PSYCHANALYSE?<sup>1</sup>**

Marc Estenne, Claude Jamart et Pierre Marchal

Document de travail préparatoire à la journée d'étude organisée à Bruxelles le 19 mars 2016

Au cours de plusieurs réunions tenues ces derniers mois, le groupe de préparation de la journée a interrogé la pratique des rites dans une perspective analytique. Il lui a paru intéressant de partager ces échanges ; le document de travail présenté ici en donne un bref condensé et énonce un certain nombre de réflexions, hypothèses et questions qui pourront être mises au travail lors de la journée.

#### **Un point de départ**

Même si traditionnellement l'étude des rites et des pratiques rituelles appartient au champ conceptuel de l'anthropologie et de la sociologie, la diversité de la clinique à laquelle nous avons affaire comme analystes nous a amené à nous pencher sur le rôle des pratiques rituelles dans l'existence humaine. Certains d'entre nous ont mis cette diversité au travail à partir ce qu'ils ont nommé « la clinique d'ailleurs », clinique de collègues psy-

---

1. Ce texte a été écrit pour préparer à la journée "Nécessité et fonction des rites aujourd'hui : qu'en dit la psychanalyse?"

chiatres et psychologues béninois rencontrés régulièrement depuis cinq ans à l'initiative de Claude Jamart. Au Bénin, les rites ont encore une place essentielle aujourd'hui, chaque individu étant accompagné tout au long de sa vie par des pratiques rituelles « de passage ». Et l'étiologie des maladies mentales y est d'abord interrogée en référence à la satisfaction des exigences rituelles, ce qui n'est pas sans effet sur la clinique et les formes que prennent les psychopathologies. C'est au contact de cette clinique béninoise qu'est née l'idée de consacrer une journée d'étude aux rites.

## Hypothèses et questions sur les fonctions des rites

1. Une des fonctions du rite est d'organiser le passage du sujet entre différentes périodes de son existence, de l'accompagner de la naissance à la mort en donnant un caractère linéaire à sa temporalité; mais en même temps, le rite lui confère une dimension circulaire en nouant passé, présent et futur au travers d'une répétition. Dans nos pays, le besoin de rites se manifeste par exemple dans les hôpitaux où les soignants mettent en place des néopratiques rituelles pour humaniser ces moments de passage. Humaniser est une opération de « dénaturalisation » qui pour J.P. Lebrun<sup>2</sup> se définit comme le processus qui permet au petit d'homme de s'approprier en son nom la capacité de soutenir une parole singulière. Si l'on s'en tient à cette définition, peut-on dire que les rites humanisent ? Peut-on affirmer que les rites participent à cette mise en place d'une subjectivité d'énonciation ? Notre hypothèse serait de répondre par l'affirmative en proposant de penser le rite dans sa fonction d'incorporation du langage.

2. Le rite organise le pulsionnel et le met en forme avec une dimension d'inscription dans le corps. C'est une mise en scène, un habillage qui noue le registre du pulsionnel et les semblants qui président au lien social. On pourrait avancer que le rite est une forme de sublimation collective<sup>3</sup> - qui participerait à ce que Freud appelle *Kultuarbeit*. Il nous rappelle que comme parlêtres, nous sommes marqués par une soustraction de jouissance. Peut-on avancer que ce rappel porte sur les trois jouissances partielles : phallique, Autre et jouis-sens ? Arbitraire par nature, le rite renforce

---

2. Lebrun J.-P., « Une crise de l'humanisation », in « Entre adolescent et adulte : quelle rencontre ? », Dossier, *La lettre de l'enfance et de l'adolescent*, n°88, éd. Erès, GRAPE, 2013.

3. Lacan J., *L'éthique de la psychanalyse*. Editions de l'ALI. pp151-2: « *Au niveau de la sublimation, l'objet est inséparable d'élaborations imaginaires et très spécialement culturelles. Ce n'est pas que la collectivité les reconnaisse simplement comme des objets utiles – elle y trouve le champ de détente par où elle peut, en quelque sorte, se leurrer sur das Ding, coloniser avec ses formations imaginaires le champ de das Ding. C'est dans ce sens que les sublimations collectives, socialement reçues, s'exercent* ».

l'ordre phallique - il instaure des interdits, des devoirs et des prescriptions, il borde et limite la Jouissance Autre, et il soulage le sujet de sa responsabilité quant au sens - il est une praxis hors sens. On peut sans doute évoquer ici ce qu'écrit M. Gauchet à propos de la religion: « Pas de division quant au sens, l'inquestionnable socialement institué : tel est le religieux pur ».

3. Le rite est un texte qui se donne à lire et une écriture logique qui relève du registre du nécessaire. Une écriture dont l'incorporation, la manducation pourrait en dernier ressort rendre compte de phénomènes inexplicables (au même titre que la religion, les grandes idéologies...). Le rite répond à l'irruption du Réel dont il voile le trou<sup>1</sup> en proposant une interprétation du désordre, du symptôme individuel en tant que concernant le collectif. Le rite articule le un de l'individu et le tous du collectif et cette articulation passe par le trois, la « tercité » que suppose l'Autre pour que le collectif soit autre chose qu'un ensemble de uns. Ou pour le dire autrement, le rite opère un nouage des trois registres, le collectif revenant faire nœud pour chacun: il noue la parole et le corps dans une adresse à l'Autre.

4. Le rite ne participe pas d'une compulsion de répétition (Wiederholungdrang) mais d'une reproduction au sens qu'il produit du nouveau à partir du déjà là. A ce titre parler du rite de l'obsessionnel est sans doute un abus de langage ; il n'y a pas de rite privé. Il a pour office une fonction de production de mémoire et d'oubli au travers de la tradition à laquelle l'officiant se réfère.

5. Le rite est une institution qui institue aussi bien l'identité des sujets que leur appartenance au collectif. Par sa dimension de discours du Maître il réitère le lien social dans sa dimension signifiante et y inscrit la dimension de l'échange et de la dette. Le rite organise des différences de lieux (sacré ou profane) et de places (l'officiant occupant toujours une place d'exception, d'au moins un) en se référant à un Autre qui en est le garant.

6. On peut donc avancer que le rite articule le rapport du Un à l'Autre, non dans la vision binaire - ou l'Un ou l'Autre - mais dans une vision ternaire qui articule l'Un, l'Autre et le Sujet barré. Mais encore nous faut-il préciser ce qu'il en est de l'Autre : trésor des signifiants, l'Autre dans le Sujet barré, l'Autre dans le Un<sup>4</sup>? Du côté de la transcendance, à entendre comme cet au-delà de chacun - auquel nous nous référons comme tiers - et qui ne se rapporte pas nécessairement à la religion ? C'est ici aussi qu'il nous faut reprendre le terme lacanien *Yadlun* en ses déclinaisons.

---

4. Lacan J. *Ecrits*. Le Seuil. p. 213: « le collectif n'est rien, que le sujet de l'individuel ».

7. Etait évoquée ci-dessus la question de l'émergence « du nouveau à partir de ce qui est déjà là ». C'est ce qui survient dans le meilleur des cas mais l'on peut se demander si une organisation sociétale « trop » marquée par le rite ne risquerait pas de manquer d'inventivité, d'être prise dans la tyrannie du conformisme et aliénée à l'Autre du commandement ?

## Qu'en est-il des rites aujourd'hui?

De nombreux articles ont été écrits sur notre société postmoderne soumise aux effets combinés de la démocratie laïque, dans laquelle le lien social n'est plus organisé sur un modèle pyramidal (vertical) mais sur un modèle en réseau (horizontal), et du néolibéralisme qui assigne à chacun une place de consommateur promis à une jouissance immédiate et non médiatisée<sup>5</sup>. Ces effets concernent la question des rites car ils mettent à mal ce que leur exercice contribue précisément à instituer : une différenciation des places permettant d'organiser l'ensemble de tous en référence à une place d'exception, à un Autre (antécédent et en position d'extériorité) dont l'autorité est reconnue, une soustraction de jouissance, une hiérarchisation des exigences pulsionnelles, la prévalence du signifiant phallique, la négativité qu'exige la temporalité, une transcendance garante du collectif..

Si on accepte la suggestion de J.P. Lebrun<sup>6</sup> que la désubstantialisation de l'Autre n'équivaut pas à sa disparition, à la dissolution de toute transcendance, sous quelles nouvelles modalités pouvons-nous continuer à nous référer collectivement à son existence logique, et comment pouvons-nous penser la place qu'occupent les rites aujourd'hui dans la construction de ces nouvelles modalités ? Contribuent-ils encore à opérer le nouage qui fait tenir ensemble Réel, Imaginaire, et Symbolique ? Dans l'affirmative, comment penser ce qui leur confère leur son autorité et légitime leur pouvoir instituant du collectif ? Questions essentielles puisque c'est de cet endroit de la structure que se soutiennent tant l'identité du sujet que son appartenance au collectif.

---

5. C. Soler. « Je vous dirai le titre à la fin », in *Actes du Colloque des Forums du Champ lacanien de Wallonie*, 3 mai 2003. L'auteur évoque, à propos de la jouissance telle que le discours du capitalisme la met en place, le fait que ce discours soit sans transcendance : « ... parce que le plus-de-jour [que promet ce discours] ce n'est pas une transcendance. Et malheureusement, les êtres parlant, parce qu'ils ont subi la négativation du langage, aspirent à la transcendance ».

6. Lebrun J.P. *En finir avec la transcendance!* Apertura n° 18, 2004 pp. 27-39.